

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-BROME**

Le 5 décembre 2016

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 5 décembre 2016, à 19h00, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.**

Sont présents : messieurs les conseillers Ronald Myles, Thomas McGovern et Lee Patterson ainsi que mesdames les conseillères Louise Morin et Karine Fortin.

Est absent : monsieur le conseiller Robert Laflamme.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Environ quinze (15) personnes assistent à la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1 Ouverture de la séance – Informations générales**

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Il rappelle qu'une séance extraordinaire sur le budget 2017 sera tenue à 19h, le 12 décembre 2016, au Centre Lac-Brome sis au 270, chemin Lakeside. Monsieur Burcombe fait également une déclaration réfutant certains propos contenus dans une lettre à l'éditeur publiée dans l'édition du 22 novembre 2016 du *Brome County News*.

**2016-12-390 1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour**

*Il est*

*Proposé par Thomas McGovern*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**2016-12-391 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016**

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016.

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016.

**ADOPTÉ**

**2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

N/A

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Diane Leclerc  
(et  
Martin Des Rochers):

Demande au Conseil de lui fournir une alternative suite au refus de la Ville de lui émettre un permis. Le maire répond que l'émission des permis n'est pas de son ressort. Le directeur général s'engage à rencontrer madame Leclerc et monsieur Des Rochers pour entendre leurs représentations.

Gilberte Vigeant :

Demande au Conseil de constituer une aire de conservation protégeant un milieu humide et de le financer par une subvention à cette fin. Le maire prend acte de la demande.

Lisette Parent :

Demande au Conseil de diffuser les avis publics de la Ville via son infolettre. Le maire prend acte de la demande.

Pierre Beaudoin :

Demande au Conseil de ne pas gaspiller l'argent de la Ville sur des démarches judiciaires qui lui paraissent futiles. Il demande également au Conseil de voir à l'amélioration du traitement des demandes de dérogations mineures. Le maire répond que le Conseil voit à la bonne gestion des deniers publics et prend acte de la demande concernant les dérogations mineures. Le greffier ajoute quelques précisions concernant le report des décisions du Conseil dans les dossiers de dérogations mineures.

#### 4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

##### 4.1 ADMINISTRATION

###### 2016-12-392 4.1.1 Approbation des chèques émis et des comptes à payer

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Chèques émis : 539 375,14 \$;
- Comptes à payer : 668 839,12 \$.

*ADOPTÉ*

###### 4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

###### 2016-12-393 4.1.2.1 Décomptes progressifs

ATTENDU les recommandations suivantes :

- du 24 novembre 2016 de la firme *Le Groupe Conseil Génipur Inc.* pour le paiement du décompte progressif #2 de l'entreprise *Eurovia Québec Construction Inc.* au montant de **102 141,08 \$**, taxes incluses, dans le cadre des travaux en exécution du contrat AO 2016-14;
- de monsieur Carl Fiset, directeur des Services techniques, pour le paiement du décompte progressif #2 de l'entreprise *Eurovia Québec Construction Inc.* au montant de **335 813,48 \$**, taxes incluses, dans le cadre des travaux en exécution du contrat AO 2016-15;

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise les paiements suivants :

- décompte progressif #2 de l'entreprise *Eurovia Québec Construction Inc.* au montant de **102 141,08 \$**, taxes incluses, dans le cadre des travaux en exécution du contrat AO 2016-14;
- décompte progressif de l'entreprise *Eurovia Québec Construction Inc.* au montant de **335 813,48 \$**, taxes incluses, dans le cadre des travaux en exécution du contrat AO 2016-15;

- retenue de 5% de l'entreprise *Eurovia Québec Construction Inc.* au montant de **26 575,62 \$**, taxes incluses, dans le cadre des travaux en exécution du contrat AO 2016-15;

QUE lesdits paiements sont conditionnels à la réception par la Ville des documents administratifs se rattachant au certificat de réception provisoire (certificats de la CSST, de la CCQ, quittances des sous-traitants et/ou fournisseurs et déclaration solennelle).

*ADOPTÉ*

#### **4.1.2.2 Factures et dépenses diverses**

*Il n'y a aucune facture à approuver.*

#### **4.1.3 Ententes, contrats et mandats**

##### **2016-12-394 4.1.3.1 Logiciels et progiciels – Renouvellement de contrat**

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte les modalités de renouvellement du contrat d'entretien pour l'année 2017 avec *ACCEO Solutions inc.* et autorise le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer ledit contrat de **89 803,03 \$**, taxes incluses, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

*ADOPTÉ*

##### **2016-12-395 4.1.3.2 Route 139 – Pavage de surlargeurs d'accotements**

ATTENDU la planification quinquennale du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU le projet du MTMDET visant la réfection du pavage de la route 139 sur une distance de plus ou moins **12 km** entre les villes de Sutton et de Lac-Brome;

ATTENDU QU' il serait souhaitable d'élargir les accotements pavés de manière à ce qu'ils puissent accommoder les cyclistes empruntant cette route;

ATTENDU l'offre du MTMDET à la Ville d'élargir, là où il est possible de le faire, le pavage des accotements à 1,5 m, des deux (2) côtés de la route, en frais partagés entre le Ministère et la ville (soit 50% de la largeur additionnelle à 1 m aux frais du Ministère et 50% de cette même largeur additionnelle aux frais de la municipalité);

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil confirme au MTMDET la participation financière de la municipalité de Ville de Lac-Brome pour un tel élargissement des accotements;

QUE le Conseil autorise à cette fin la dépense maximale de trente-et-un mille dollars (31 000 \$) plus les taxes applicables;

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, pour signer, pour et au nom de la Ville, toute entente ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**2016-12-396 4.1.3.3 AO 2016-24 – Services professionnels PMMWB – Contrat**

ATTENDU l'appel d'offres 2016-24 pour des services professionnels dans le cadre du projet de municipalisation des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées du Parc des maisons mobiles de West-Brome;

ATTENDU QUE la Ville recevait les soumissions qualifiées suivantes dont le pointage final et le rang ont été établis par un comité de sélection désigné à cette fin :

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Pointage Intérimaire</i>	<i>Rang</i>	<i>Prix</i>
Groupe Conseil Génipur Inc.	68.25/100	N/A	N/A
Avizo Experts-Conseil Inc.	74.25/100	1	241 344,02 \$
Les Consultants S.M. Inc.	85.25/100	2	267 891,75 \$

ATTENDU QUE le MAMOT demande à la Ville de relancer un appel d'offres;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil n'accorde aucun contrat dans le cadre de l'appel d'offres AO 2016-24 et demande au directeur général de lancer un nouvel appel d'offres pour des services professionnels dans le cadre du projet de municipalisation des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées du Parc des maisons mobiles de West-Brome.

**ADOPTÉ**

#### **4.1.4 Ressources humaines**

##### **2016-12-397 4.1.4.1 Responsable des Premiers répondants – Désignation**

*Il est*

*Proposé par Thomas McGovern*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil désigne monsieur Alan Bowbrick à titre de personne responsable des Premiers répondants, en considération duquel il recevra un montant forfaitaire mensuel de 750 \$.

*ADOPTÉ*

#### **4.1.5 Divers**

##### **4.1.5.1 Déclarations des intérêts pécuniaires**

Le greffier confirme le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus suivants :

- Richard Burcombe, maire
- Robert Laflamme, conseiller
- Ronald Myles, conseiller
- Thomas McGovern, conseiller
- Lee Patterson, conseiller
- Louise Morin, conseillère
- Karine Fortin, conseillère

#### **4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS**

##### **4.2.1 Règlement d'emprunt – Avis de motion**

Le maire Richard Burcombe donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption à une séance ultérieure du Conseil un règlement d'emprunt parapluie pour l'acquisition de véhicules.

##### **4.2.2 Règlement d'occupation du domaine public – Avis de motion**

Le maire Richard Burcombe donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption à une séance ultérieure du Conseil un règlement sur l'occupation du domaine public.

##### **2016-12-398 4.2.3 Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures – Adoption**

ATTENDU QUE le conseiller Robert Laflamme a, lors de la séance ordinaire du Conseil du 7 novembre 2016, donné avis de motion que serait présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil un règlement modifiant le *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU QUE le maire a fait lecture à voix haute du règlement et mentionné son objet, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a

lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le *Règlement 134-1 (Règlement modifiant le Règlement 134 sur les dérogations mineures)*.

**ADOPTÉ**

## **5. URBANISME**

### **5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement**

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

### **5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement**

Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement.

### **5.3 DEMANDE DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA**

#### **2016-12-399 5.3.1 476-478, chemin de Knowlton – Lot 5 645 841, Zone UC-5-L14**

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment commercial comprenant un dépanneur et un restaurant;

ATTENDU la résolution 16-137 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande concernant la construction d'un bâtiment commercial comprenant un dépanneur et un restaurant au 476-478, chemin de Knowlton – Lot 5 645 841, zone UC-5-L14.

**ADOPTÉ**

#### **5.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**2016-12-400 5.4.1 Lot 3 939 467, Chemin de la Baie-Cedar, Zone UV-2-G13**

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Karine Fortin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil renvoie au C.C.U. le dossier de la demande de dérogation mineure et reporte sa décision à la séance du 6 février 2017.

*ADOPTÉ*

#### **5.5 DEMANDE(S) À LA CPTAQ**

*N/A*

#### **5.6 DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT**

*N/A*

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT**

#### **6.1 Rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants**

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants.

#### **2016-12-401 6.2 Sûreté du Québec – Plafond / Services payables**

ATTENDU QUE plus de 1 040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE les municipalités assument 53% de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;

ATTENDU QUE les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;



ATTENDU QUE le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;

ATTENDU QUE les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;

ATTENDU QUE la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition sine qua non à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;

ATTENDU QUE la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil demande au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;

QUE le Conseil demande que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

QUE le Conseil demande qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;

QUE le Conseil demande que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

ADOPTÉ

## 7. TRAVAUX PUBLICS

### 7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

## 8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

### 8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

### 8.2 Demande(s) d'aide financière

N/A

### 8.3 Demandes d'utilisation du domaine public

#### 2016-12-402 8.3.1 *Gran Fondo Eco*

ATTENDU la demande d'autorisation d'utilisation du domaine public des organisateurs de l'événement *Gran Fondo Eco*;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement ***Gran Fondo Eco*** le dimanche 4 juin 2017, selon les conditions énumérées dans la note de service à cet effet.

ADOPTÉ

#### **8.4 Pacte Brome-Missisquoi**

##### **2016-12-403 8.4.1 Association littéraire de Knowlton**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil appuie la demande présentée par l'Association littéraire de Knowlton (*Knowlton Literary Association*) dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2017.

*ADOPTÉ*

##### **2016-12-404 8.4.2 Les Printemps Meurtriers de Knowlton**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil appuie la demande présentée par les organisateurs de *Les Printemps Meurtriers de Knowlton* dans le cadre du pacte Brome-Missisquoi 2017.

*ADOPTÉ*

##### **2016-12-405 8.4.3 Pleins Rayons**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Karine Fortin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil appuie la demande régionale présentée par les organisateurs de *Pleins Rayons* dans le cadre du pacte Brome-Missisquoi 2017.

*ADOPTÉ*

##### **2016-12-406 8.4.4 Commun' École**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil appuie la demande régionale présentée par l'organisme Commun' École dans le cadre du pacte Brome-Missisquoi 2017.

*ADOPTÉ*

**2016-12-407 8.4.5 Comité de sélection – Nominations**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil nomme les membres suivants pour siéger sur le Comité de sélection du Pacte Brome-Missisquoi 2017 :

- Richard Burcombe, maire
- Ronald Myles, conseiller
- Lee Patterson, conseiller (pour siéger à titre de substitut)

*ADOPTÉ*

**9. ÉCONOMIE LOCALE**

*N/A*

**10. VARIA**

**2016-12-408 10.1 Calendrier 2017 des séances ordinaires du Conseil – Adoption**

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe exerçant son droit de vote*

QUE le Conseil adopte le calendrier suivant de ses séances ordinaires pour l'année 2017 :

<b>9 janvier</b>	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
<b>6 février</b>	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
<b>6 mars</b>	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
<b>3 avril</b>	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
<b>1<sup>er</sup> mai</b>	Salle du Club de la Bonne Humeur, 5, chemin Mill
<b>5 juin</b>	Salle Ovide-Dagenais, 25, rue Taylor
<b>4 juillet</b>	Salle de l'église Iron Hill, 218, ch. Iron Hill
<b>7 août</b>	Salle Fulford, 62, rue Davis
<b>5 septembre</b>	Auberge et Spa West-Brome, 128, route 139
<b>2 octobre</b>	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
<b>13 novembre</b>	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria
<b>4 décembre</b>	Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria

Le début de chaque séance étant à 19 heures.

*ADOPTÉ*

**2016-12-409 10.2 Lot 4 265 898 Partie – Retrait du domaine public et aliénation**

ATTENDU QUE la caserne de pompiers est située sur le lot 4 265 898 cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, et que, ce faisant, ledit lot appartient au domaine public de la municipalité;

ATTENDU QUE l'aliénation de la partie de ce lot, dont les contours sont illustrés dans le certificat de localisation confectionné le 25 août 2016, n'aurait pas d'impact sur l'utilité ou les fins desservies par la caserne de pompiers;

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le retrait du domaine public de partie du lot 4 265 898, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, dont les contours sont illustrés dans le certificat de localisation confectionné le 25 août 2016 par Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre;

QUE le Conseil autorise l'aliénation au propriétaire du lot 4 265 902 de ladite partie du lot 4 265 898 pour la somme de mille cinq cents dollars (1 500 \$), taxes et droits applicables en sus, tous les frais (notaires, arpenteurs, lotissement, etc.) étant à la charge de l'acheteur;

QUE cette aliénation soit conditionnelle à ce que le lot 4 265 902 soit grevé d'une tolérance ou d'une servitude d'empiètement en faveur du lot 4 267 686 (rue Royea), propriété de la Ville, tous les frais (notaires, arpenteurs, etc.) étant à la charge de la Ville;

QUE le Conseil mandate le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, Gilbert Arel, pour signer, pour et au nom de la Ville l'acte de cession et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

*ADOPTÉ*

**2016-12-410 10.3 Lot 4 267 730 – Aliénation**

ATTENDU QUE le lot 4 267 730, propriété de la Ville, ne sert aucune fin publique et appartient au domaine privé de la Ville;

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise l'aliénation du lot 4 267 730 à monsieur Sylvain Papineau, pour la somme de sept mille dollars (7 000 \$), taxes et droits applicables en sus, tous les frais (notaires, arpenteurs, lotissement, etc.) étant à la charge de l'acheteur;

QUE le Conseil mandate le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, Gilbert Arel, pour signer, pour et au nom de la Ville l'acte de cession et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

*ADOPTÉ*

**2016-12-411 10.4 « Les Résidences du Marché » – Demande d'autorisation au MDDELCC**

ATTENDU la résolution 2016-03-95 ayant mandaté monsieur Yves Cossette, ingénieur, à soumettre au MDDELCC un projet cherchant à modifier ses infrastructures d'alimentation en eau potable et d'égouts sanitaires afin de pouvoir desservir un projet résidentiel sur le lot 4 265 908, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE ce projet est visé par la position ministérielle sur l'application des normes pancanadiennes de débordements des réseaux d'égout municipaux;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE Ville de Lac-Brome s'engage à:

- faire parvenir au MDDELCC un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observés sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire;
- assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier à convenir avec le MDDELCC;
- à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement;

QUE Ville de Lac-Brome ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation demandée.

*ADOPTÉ*

**2016-12-412 10.5 Refcon c. Turcot et Ville de Lac-Brome**

ATTENDU le dossier de Cour #450-17-005062-139;

ATTENDU la résolution 2016-11-365;

ATTENDU QUE les parties désirent mettre fin au litige sans admission de responsabilité de part et d'autres;

ATTENDU QU' un projet de quittance-transaction a été préparé à cette fin et que les membres du Conseil en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, pour signer, pour et au nom de la Ville, la quittance-transaction pour le règlement hors cour du dossier #450-17-005062-139 ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le Conseil autorise le dépôt et, au besoin, l'homologation de la quittance-transaction dans ledit dossier;

QUE le Conseil autorise le paiement de la somme de **25 000 \$** à **Construction Turcot Inc.** à titre de règlement hors cour du dossier #450-17-005062-139.

*ADOPTÉ*

#### **2016-12-413 10.6 Regroupement pour un Québec en santé**

ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi travaille depuis les 7 dernières années à la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie grâce, notamment, au soutien financier de Québec en forme;

ATTENDU le lancement du « Regroupement pour un Québec en santé », le 18 octobre 2016;

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil appuie le « Regroupement pour un Québec en santé » dans ses démarches auprès du gouvernement provincial afin que celui-ci investisse dans la poursuite de la modification des environnements favorables dans les milieux de vie de tous les Québécois.

*ADOPTÉ*

## 11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Chuck Christie : Demande au Conseil de faire un suivi auprès de la Sûreté du Québec concernant des excès de vitesse. Le maire prend acte de la demande.

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-12-414 *Il est*

*Proposé par Thomas McGovern*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.  
Il est 19h58.

*ADOPTÉ*

---

*Richard Burcombe*  
*Maire*

---

*Me Edwin John Sullivan*  
*Greffier*